



MINISTÈRE DE L'ESPACE RURAL ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

Paris, le 3 novembre 2009

**Michel Mercier, ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire, propose au Premier ministre de consacrer 1 milliard d'euros minimum dans le cadre du grand emprunt pour le déploiement du très haut débit fixe et mobile dans les territoires. Ce montant permettrait d'alimenter un fonds national de péréquation.**

**C'est le seul dossier présenté par Michel Mercier dans le cadre du grand emprunt au titre de l'aménagement du territoire**

Michel Mercier a proposé à la Commission de réflexion sur le grand emprunt et au Premier ministre de retenir pour seul dossier au titre de l'aménagement du territoire le déploiement du très haut débit fixe et mobile pour tous, faisant ainsi de l'aménagement numérique du territoire un dossier prioritaire.

Selon Michel Mercier, le déploiement des infrastructures numériques est un enjeu majeur d'aménagement du territoire, au même titre que le développement des chemins de fer au XIX<sup>ème</sup> siècle et que les réseaux électriques au XX<sup>ème</sup> siècle. Le seul marché ne permettra pas d'équiper de façon identique l'ensemble de nos concitoyens selon les territoires où ils habitent.

Le projet qu'il défend depuis sa nomination le 23 juin dernier est le déploiement concomitant du très haut débit fixe et mobile sur les territoires urbains et ruraux, car tous les français, quel que soit leur lieu de résidence, auront besoin d'accéder aux mêmes services avec le même niveau de qualité : télé-médecine, télétravail, formation en ligne, services à la personne, services publics, etc. Il en va de même pour les entreprises et les acteurs publics pour qui les exigences de qualité de service sont les mêmes sur tout le territoire.

Michel Mercier a donc sollicité un milliard du Grand Emprunt pour amorcer la constitution d'un fonds national d'aménagement numérique du territoire. Ce fonds permettrait de venir en appui de projets locaux insuffisamment rentables pour les opérateurs.

Pour Michel Mercier, « *les besoins en services sont partout les mêmes car avec 80% de la population vivant en ville, les standards de vie urbains sont désormais la référence pour tous les français* ».

Il y a donc un triple enjeu à déployer le très haut débit pour tous : pour la vie quotidienne des français, pour le déploiement et l'attractivité durable des territoires et pour l'innovation économique et administrative.

Pour Michel Mercier, l'objectif est de créer une rupture avec 15 ans de politiques d'aménagement numérique du territoire consistant à corriger a posteriori des déséquilibres d'infrastructures et de services et d'éviter une nouvelle fracture numérique.

La question de la fracture numérique est l'une des premières préoccupations évoquées par les acteurs territoriaux dans le cadre des Assises des territoires ruraux lancées par Michel Mercier le 30 octobre dernier.

C'est pourquoi Michel Mercier vient de lancer un appel à projet doté de 30 millions d'euros de fonds européens (FEADER) pour accélérer la résorption des zones blanches haut débit en milieu rural. De même, Michel Mercier réunira les opérateurs mobiles et l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) à la mi-décembre pour faire le point sur le programme de résorption des zones blanches et des zones grises de la téléphonie mobile.

Contact presse :

Caroline WALLET

Conseiller

Communication et presse

Tél. 01 42 75 55 27

[Caroline.wallet@territoires.gouv.fr](mailto:Caroline.wallet@territoires.gouv.fr)